



Avec le soutien de l'Union européenne

Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD)

2014 – 2020

Fonds Européen d'Aide aux plus démunis (FEAD)
12 – 14, avenue Emile Reuter
L – 2420 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Gestion assurée par le Ministère de la
Famille, de l'Intégration et à la Grande
Région

RESUME DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE 2018

Le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région est l'Autorité de gestion du Fonds européen d'aide aux plus démunis.

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020 à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels.

Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale.

Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plate-forme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ».

En 2018, la plate-forme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer, les expériences des organisations partenaires, les indicateurs, les mesures d'accompagnement, les inquiétudes par rapport au Fonds social européen plus (FSE) et l'avenir du dispositif de l'aide alimentaire/matérielle et le rapport annuel de mise en œuvre.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 381.947,24 € pour l'acquisition alimentaire et à 112.281,40 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile d'olive, l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz long grain, le sucre et le thon.

Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampoing, le dentifrice, le gel douche.

Le tonnage des quantités de l'aide alimentaire distribué via le FEAD est de 368 t, celui de l'assistance matérielle de base est de 53 t.

Au Luxembourg, 13.016 personnes (5.192 ménages) ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base en 2018. 52% étaient de sexe féminin. 3.854 enfants ont fait partie des 5.192 ménages.

Mesures d'accompagnement par les organisations partenaires

Le présent résumé du rapport annuel d'exécution met l'accent sur les nombreuses mesures d'accompagnement effectué au cours de l'année 2018 par les organisations partenaires.

Les frais de ces mesures d'accompagnement ne sont pas imputés à charge du programme opérationnel FEAD.

Les Offices sociaux ont mis en place différentes mesures d'accompagnement dans le cadre de la loi organisant l'aide sociale. Celles-ci comprennent par exemple des services de conseil et de soutien, l'aide à la gestion du budget, la guidance socio-éducative. (cf. page 7 du rapport annuel d'exécution).

Par ailleurs, les organisations partenaires du FEAD, les épiceries sociales de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Caritas, l'association « den Cent Buttek asbl » et « Eis épicerie Zolwer » ont mis en place de multiples mesures d'accompagnement pour les bénéficiaires du FEAD.

Celles-ci comprennent notamment :

- le café des parents
- les ateliers culinaires
- les ateliers tricotage/couture
- les fêtes de Carnaval/Noël/St. Nicolas/Adventsmärtchen/Fête des voisins/
pique-nique/foire de loisirs
- les ateliers pour l'emploi
- l'enfant et l'écran
- les règles et les limites dans l'éducation des enfants
- comment jouer avec les enfants sans dépenser de l'argent
- ateliers de cuisine
- comment faire manger des légumes et des fruits aux enfants
- jeux parents / enfants
- cours particuliers en informatique et mathématiques
- mesures de réactivation

A noter que les épiceries sociales se sont engagées à plusieurs niveaux pour lutter contre le gaspillage alimentaire (sensibilisation des supermarchés et du public cible, ...) et qu'elles font des démarches pour respecter l'environnement (utilisation des sacs réutilisables, label « SuperDrecksKëscht fir Betriber », ...).

